Déclaration de la TD sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes ainsi que sur les sanctions

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (désignées collectivement par l'appellation « la TD ») s'engagent à repérer les personnes impliquées dans le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes et à les empêcher d'utiliser les produits ou les services de la TD. La TD est aussi déterminée à respecter les lois et les règlements relatifs aux sanctions économiques. Pour ce faire, la TD a établi un programme de gestion du risque et de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de lutte contre le financement d'activités terroristes (LCFAT) et de sanctions (programme de Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent [LMCBA]). Ce programme s'appliquant à l'échelle de l'entreprise a pour but de détecter et de signaler les activités présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ainsi que les activités visées par des sanctions.

La TD est soumise aux lois, aux règlements et aux procédures sur la LCBA, la LCFAT et les sanctions de chacun des territoires où elle exerce ses activités. La TD a nommé un chef, LMCBA responsable, devant la haute direction et le conseil d'administration, de l'établissement et du maintien du programme de LMCBA, qui établit des exigences et des normes minimales pour tous les secteurs de la TD à l'échelle mondiale.

Conformément aux exigences législatives, réglementaires et procédurales, le programme de LMCBA de la TD et les politiques qui le soutiennent énoncent les exigences, notamment en ce qui a trait aux aspects suivants :

1. Surveillance du programme de LMCBA par le conseil d'administration et la haute direction;
2. Documentation des politiques et des procédures qui se rattachent à la fois à la politique de l'entreprise et aux exigences réglementaires applicables en matière de LCBA, de LCFAT et de sanctions;
3. Vérification de l'identité des clients;
4. Tenue des dossiers de clients et d'opérations;
5. Surveillance continue afin de repérer et de signaler les opérations ou les activités suspectes;
6. Utilisation de listes de surveillance aux fins de repérage des clients et des opérations ayant un lien avec des activités terroristes ou faisant l'objet de sanctions;
7. Production de rapports réglementaires sur les opérations prescrites, y compris les opérations en espèces, les transferts électroniques de fonds internationaux, ainsi que les opérations relatives aux biens appartenant à un groupe terroriste ou aux biens bloqués et les opérations refusées;
8. Formation continue pour les employés, les administrateurs et les personnes qui agissent au nom de la TD;
9. Évaluation des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de sanctions; et
10. Vérification indépendante de l'efficacité des contrôles.

Le programme de LMCBA est revu, mis à jour et amélioré régulièrement afin de tenir compte des changements liés aux activités de la TD, ainsi que des exigences prévues par la loi et des normes de surveillance applicables.

Mars 2021